



Date de convocation : 16/04/26

Nombre de Membres

En exercice : 09

Présents : 05

Votants : 07

N° 26.04.28- D05

OBJET : Approbation du compte administratif 2025.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, les Membres du Centre Communal d'Action Sociale sont réunis sous la présidence de : Mme GARGADENNEC Nathalie.

Étaient présents : ANTONNUCCI Danièle, CHOISNET Cécile, COHEN Anne-Lise, CROIZARD Gilles, DESPIERRE Michèle, GARGADENNEC Nathalie.

Étaient excusés : ALMANSA Marie-France, BEGUE Monique, HASSAKOU Amina.

Secrétaire de séance : Anny RAVIX

Madame la Présidente du CCAS, expose au Conseil d'Administration les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2025.

Le Conseil, sous la présidence de Madame COHEN Anne-Lise conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, délibère sur le compte administratif.

Le conseil d'administration adopte à la majorité des membres présents le compte administratif de l'exercice 2025 arrêté comme suit :

En EUROS	Investissement	Fonctionnement
Dépenses dont report 2024	0	59 013.09
Recettes dont report 2024	657.57	73 633.44
Résultat positif	657.57	14 620.35
Résultat négatif		

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Pour extrait conforme

La Présidente du CCAS,


Nathalie GARGADENNEC

Délibération rendue exécutoire
en application de l'article L 2131-1
Compte tenu de la transmission en Préfecture
le..... et publication le